

RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté.

Lorsque malgré l'aide apportée en classe cela se révèle insuffisant ou inadapté pour un élève, l'enseignant peut demander l'intervention des professionnels du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté. Les enseignants spécialisés et le psychologue proposeront différentes aides en collaboration avec l'enseignant, l'élève et ses parents. Ils participent aux différentes instances : Équipes Éducatives, Équipes de Suivi de Scolarisation, Commissions MDPH et SEGPA...

MISSIONS DU PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE

Le psychologue est contacté par l'enseignant puis par les parents, ses interventions se déroulent conformément au code de déontologie afférent à sa profession, dans le but de participer à la compréhension des difficultés d'un enfant dans sa globalité.

On peut faire appel au psychologue quand un enfant a du mal à apprendre, ne se sent pas bien à l'école, montre des signes de souffrance psychique, ou s'il s'agit d'adapter son parcours scolaire.

Le psychologue réalise des entretiens avec les parents, il permet aux enfants de s'exprimer par différents moyens (parole, dessin, jeux...). Il effectue des bilans psychologiques, des observations d'élèves en classe... Cela permet de mieux comprendre la situation dans laquelle se trouve l'enfant, de réfléchir à différentes façons de l'aider et de mettre en place des aides spécifiques .

Des situations de crises ou de tensions peuvent nécessiter l'intervention du psychologue, il peut aussi exister des interventions de prévention auprès de groupe d'élèves ou d'une classe entière.

MISSIONS DE L'ESDP : Enseignant Spécialisé à Dominante Pédagogique

AIDE DIRECTE AUX ELEVES

OBJECTIF : prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui perturbent les apprentissages scolaires ET qui résistent aux aides apportées par les enseignants de la classe. L'enseignant spécialisé accompagne les élèves en grande difficulté vers la prise de conscience et la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et à la progression dans les savoirs et les compétences, en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe.

APPUI AUX EQUIPES PEDAGOGIQUES : personne ressource

OBSERVATION ET ANALYSE : L'enseignant spécialisé, comme le psychologue de l'Éducation Nationale, apporte son appui aux enseignants pour prévenir et analyser les difficultés d'apprentissage (ou de comportement) que manifestent leurs élèves, pour objectiver et comprendre les situations, croiser les approches, reconnaître et prendre en compte les différences entre élèves au sein de la classe, cerner leurs besoins et les obstacles qu'ils rencontrent.

CONSEILS : Il accompagne les équipes enseignantes pour l'élaboration de réponses adaptées aux besoins des élèves, la construction de situations d'enseignement qui tiennent compte des stratégies d'apprentissage des élèves en difficulté et pour la mise en œuvre de pratiques pédagogiques qui favorisent la réussite de tous les élèves. L'enseignant spécialisé, comme le psychologue de l'Éducation Nationale, contribue aussi à l'élaboration et à la mise en œuvre des PPRE .

RELATIONS AVEC LES FAMILLES : Il constitue également une ressource et un appui pour l'équipe enseignante dans les relations et les entretiens avec les familles des élèves en grande difficulté ou en situation de handicap.